

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/09/2014

Réception par le Prefet : 16/09/2014

Publication : 19/09/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2014-8-6-5

Séance du vendredi 12 septembre 2014

### **AMENAGEMENT FONCIER (C442) MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE SCHWEIGHOUSE-THANN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente ;
- VU le titre II du livre 1<sup>er</sup> du Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-1 en date du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-1-1-4 en date du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente ;
- VU les délibérations de la Commission Permanente n° CP-2010-2-6-9 en date du 5 février 2010 portant constitution de la CCAF de SCHWEIGHOUSE-THANN et n° CP-2011-13-6-6, CP 2012-10-6-5 et CP 2013-10-6-2 portant modification de la constitution de la CCAF respectivement en date du 15 décembre 2011, du 18 octobre 2012 et du 15 novembre 2013 ;
- VU le courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014 ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014,
- VU le courrier de la Chambre régionale d'Agriculture en date du 4 juillet 2014 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal de SCHWEIGHOUSE-THANN en date du 3 juillet 2014 ;
- VU le courriel du Bureau Foncier de THANN en date du 25 juillet 2014 ;
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du courrier du Directeur Départemental des finances publiques du Haut-Rhin en date du 2 juin 2014, de l'arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 août 2014, du courrier de la Chambre Régionale d'Agriculture en date du 4 juillet 2014, de la délibération du Conseil Municipal de SCHWEIGHOUSE-THANN en date

du 3 juillet 2014 et du courriel du Bureau Foncier de THANN en date du 25 juillet 2014 par lesquels ces instances et personnes compétentes ont procédé aux désignations qui leur incombent au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SCHWEIGHOUSE-THANN suite aux élections municipales de mars 2014 ou au remplacement de tout ou partie des membres dont la désignation relève de leur compétence ;

- Décide de modifier la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SCHWEIGHOUSE-THANN en conséquence et approuve sa nouvelle composition et son fonctionnement tels que précisés ci-après.

#### **ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

La composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SCHWEIGHOUSE-THANN est modifiée.

#### **ARTICLE 2 :**

La commission est ainsi composée :

\* Présidence :

- M. Jean CORNET, commissaire enquêteur, titulaire
- M. Jean-Claude MOUTENET, commissaire enquêteur, suppléant

\* M. le Maire de SCHWEIGHOUSE- PRES-THANN :

- M. Bruno LEHMANN

\* Conseillers municipaux désignés par le conseil municipal de SCHWEIGHOUSE-THANN :

- M. Christian FUCHS, titulaire
- Mme Claudia ROELLINGER, premier suppléant
- M. Xavier SESTER, deuxième suppléant

\* Membres propriétaires de biens fonciers non bâtis élus par le conseil municipal de SCHWEIGHOUSE- PRES-THANN :

- MM. Michel RIMELEN, Sébastien KRUGLER et Jean-Michel DEIBER, titulaires
- M. Denis REITZER, premier suppléant
- M. Josiane DEIBER, deuxième suppléant

\* Membres exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture :

- MM. Emmanuel HIRTH, Jean-Paul DIETERICH et Bernard DEIBER, titulaires
- MM. Benoît HIRTH et Jean-Claude RIMELEN, suppléants

\* Représentant du Président du Conseil Général :

- M. Pierre VOGT, titulaire
- M. Georges WALTER, suppléant

\* Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :

- MM. Louis SIG, Bernard SIGRIST et Jean-Pierre NUSSBAUMER, titulaires
- M. Hubert DEGUILLE, Mme Sylvie THIRIET et M. François TABAK, leur suppléant respectif

\* Un délégué du directeur départemental des Services Fiscaux :

- M. Rémy HUGUIN

\* Fonctionnaires :

- Mme Mireille LUX et M. Thierry SAUTIVET, titulaires
- MM. Samuel AUDINOT et Eric LEVASSEUR, suppléants

\* Le Juge du Livre Foncier de la commune siège de la commission :

- Mme Céline GREWEY

\* Le représentant du délégué territorial de l'INAO :

- M. Gérard MEYER

A titre consultatif :

\* Le représentant de l'administration chargée du contrôle de la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Jean-Luc STINTZY, chef du Bureau des procédures à la Direction Départementale des Territoires

\* Le représentant du maître d'ouvrage de la 2<sup>e</sup> tranche de la branche Est de la Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône :

- M. Aldo GRAVOTTA

\* Le représentant de l'Office National des Forêts :

- M. Jean-Pierre HOUBIN

\* Mission des Grands Equipements du Département :

- M. Philippe WALTER

### **ARTICLE 3 :**

Un agent du service du Conseil Général est chargé du secrétariat de la commission.

### **ARTICLE 4 :**

La commission a son siège à la mairie de SCHWEIGHOUSE-THANN.

### **ARTICLE 5 :**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, le maire de SCHWEIGHOUSE-THANN et le président de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de SCHWEIGHOUSE-THANN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée par voie d'affichage dans la commune concernée pendant quinze jours au moins et publiée au registre des actes administratifs du Conseil Général du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller marks below.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions